

RENCONTRE 2024

**L'offre de service
Santé Sécurité au Travail**



Mutualité Sociale Agricole

**Grand
Sud**

25/11/2024

1

Propos introductifs

2

L'offre de service Santé Sécurité au Travail

3

Notre stratégie d'intervention en SST

4

Exemples d'accompagnements et d'outils concrets

5

Actualités

Propos introductifs

La Santé Sécurité au Travail Agricole en MSA

Le service Santé Service Travail, une **spécificité forte** de la MSA :
intègre en **un seul service** pour les salariés et les non-salariés agricoles :

Prévention des
Risques
Professionnels

&

Santé au
Travail

Pluridisciplinarité
interdisciplinarité au sein d'un service unique + partenariats

Certification norme AFNOR SPEC 2218 prévue en 2025

missions :

Prévenir toute altération de la santé des actifs agricoles du fait de leur travail :

-en suivant l'état de santé tout au long de la carrière, et post-exposition

-en accompagnant les entreprises agricoles dans leurs démarches d'amélioration des conditions de travail et de sécurité



7 Médecins du travail:

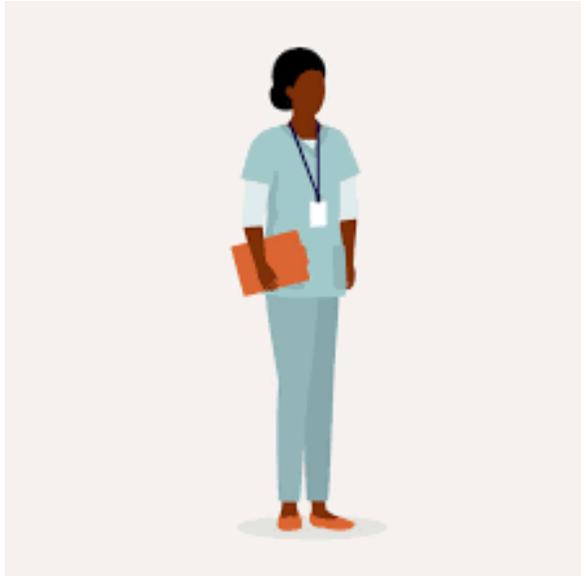


-Conduisent des actions de santé au travail pour préserver la santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel,

-Surveillent l'état de santé des travailleurs en fonction de leur âge, des risques associés à leur poste de travail,

-Conseillent l'employeur, le travailleur et les représentants du personnel sur les mesures portant sur les risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la consommation d'alcool et drogue sur le lieu de travail, la prévention du harcèlement moral et sexuel, la pénibilité au travail, la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs.

6 Infirmiers de santé au travail:



-Assurent le suivi de santé des travailleurs sous délégation du médecin du travail de leur secteur,

-Conduisent des actions en milieu de travail sous délégation du médecin du travail de leur secteur et/ou dans le cadre du PSST,

-Rendent compte au médecin référent de l'activité prise en charge, évaluent avec lui les priorités et stratégies

-Participent à la démarche de prévention collective des risques professionnels, seuls ou en équipe

-Contribuent à des missions transversales ou propres au service SST

5 Conseillers en Prévention des Risques Professionnels :



Contact:

prp.blf@grandsud.msa.fr

-Développent les actions de sécurité au travail en lien et hors Plan Santé Sécurité au Travail,

-Accompagnent les salariés et exploitants sur l'amélioration des conditions d'adaptation de travail,

-Mènent des études relatives à des secteurs d'activité ou à des risques particuliers afin de réduire la prévalence des accidents du travail et des maladies professionnelles,

-Contribuent aux missions du service par des formations et à travers la participation à des événements locaux ou nationaux, professionnels et scolaires.

Pôle administratif:



Pour toute demande de visite médicale de Santé au Travail ou pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone.

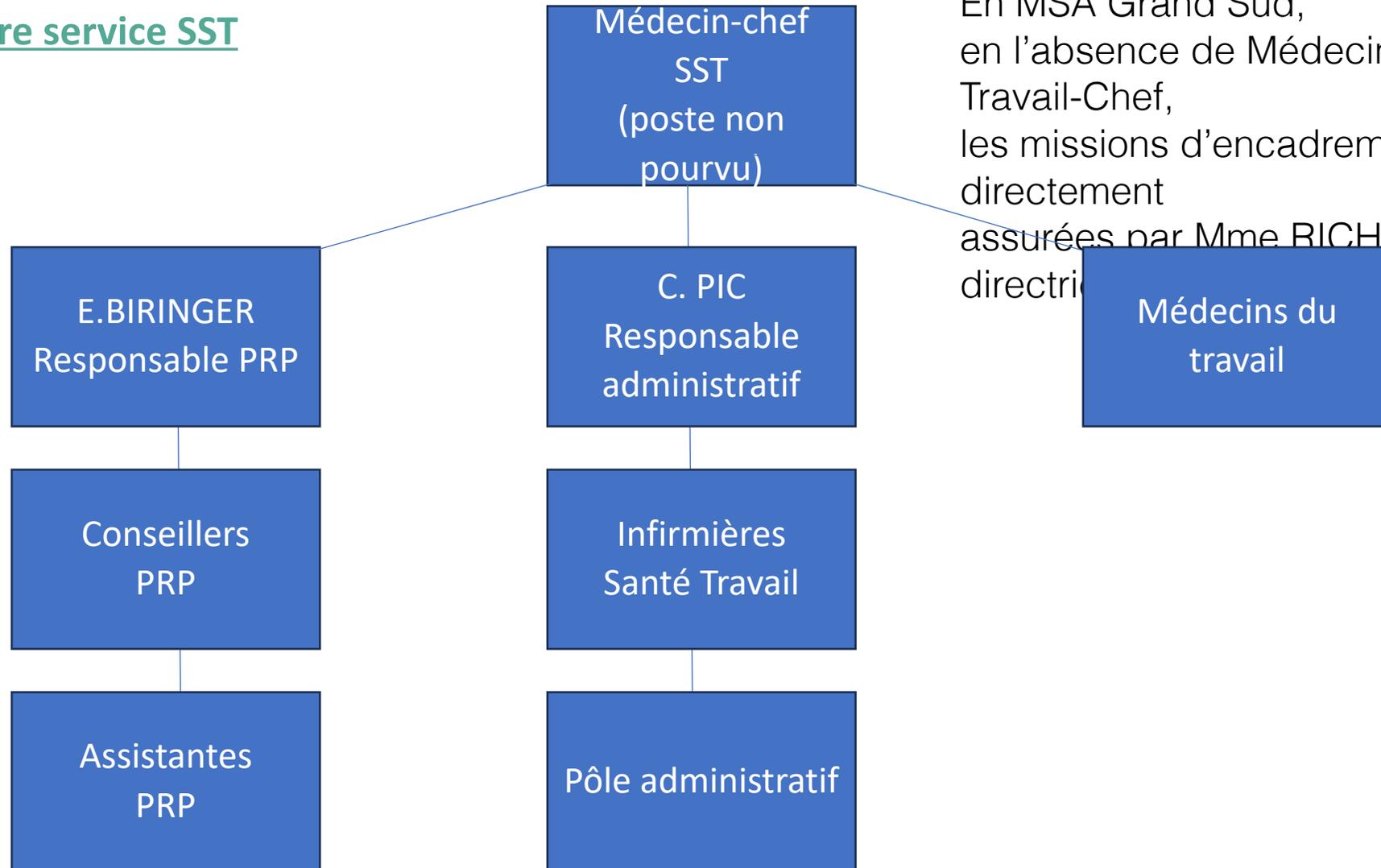
- N° unique : 04 68 82 65 25
- ou par mail : sante_au_travail.blf@grandsud.msa.fr

-Planifie les visites de santé au travail réalisées par les médecins et les infirmiers ,

-Garantie le respect des obligations réglementaires,

-Gère les relations avec les organismes partenaires dans le cadre des conventions de suivi de santé.

Les acteurs de votre service SST



En MSA Grand Sud, en l'absence de Médecin du Travail-Chef, les missions d'encadrement sont directement assurées par Mme RICHE Emilie, directrice de MSA Grand Sud.

L'offre de service SST

1. Une équipe au sein de votre MSA pour vous accompagner



Pourquoi appeler un conseiller en prévention ? Des exemples de situations que vous avez peut-être vécues et qui pourrait être évitées...

« Ce bâtiment paraît incroyable de l'extérieur, il est design et lumineux. Par contre, avec toutes ces baies vitrées, en été c'est un vrai four et l'hiver, on est obligé de mettre de chauffage d'appoint. Et ça ce n'est rien, les bureaux sont en open-space, mais on est toute la journée en TEAMS, il n'y a pas assez d'isolair pour tous et sans compter que le réseau ne passe pas très bien... »

« Cette ligne de conditionnement d'oignon est nouvelle, elle fait moins de bruit et moins de poussière mais travailler dessus est encore plus compliqué qu'avant. Les oignons ne sont pas égaux entre eux, il nous faut les trier et certains doivent être rebutés, ce n'est pas prévu dans la ligne, alors on s'embête à mettre des sacs sous nos pieds... »

« Sur le papier la machine était parfaite mais on n'a pas forcément pensé à tout. Aujourd'hui, on perd beaucoup de temps pour l'alimenter. L'évacuation des produits c'est pareil, on n'a pas assez de place, c'est très dangereux avec les chariots qui circulent. Et l'entretien c'est une vraie galère ! Mon agent de maintenance, qui n'est plus tout jeune, doit se contorsionner dans tous les sens à chaque intervention »

Pour éviter ces écueils, les conseillers en prévention, appelés le plus en amont possible, vous accompagnent pour mettre en place une démarche participative centrée sur le travail en mobilisant des outils spécifiques au

besoin.



Maquette pour simuler les futures situations de travail dans l'accompagnement d'un projet de conception (chais, bâtiment d'élevage,...)



Réunion avec les opérateurs pour analyser collectivement les contraintes et ressources de l'activité

Démarche proposée pour prévenir les Troubles Musculo-Squel. et les Troubles Psycho-Sociaux

Comment l'équipe SST de la MSA peut vous accompagner?

Repérer
et
prioriser

*Faire "parler" les indicateurs (turn over, absentéisme, ...)
Définir les priorités (projets, enjeux)*

Mobiliser

*S'accorder pour un agir ensemble (acteurs internes et/ou externes à l'entreprise)
Mettre en place une démarche participative et identifier les acteurs impliqués*

Investiguer

*Comprendre le "travail réel"
Enquêter, observer (entretiens, écoute des salariés : opérateurs et managers)*

Maitriser

*Mettre en œuvre les transformations des
situations de travail dans la durée*

Evaluer

*S'assurer de la durabilité
des transformations,
identifier les effets des
transformations*

2. Le suivi médical individuel de l'état de santé

- Le type de suivi médical en santé au travail est conditionné par les risques professionnels déclarés pour un salarié par l'employeur via la DPAE, et par l'état de santé du salarié : [SIS, SIA, SIR](#)
- Les visites médicales en santé au travail : embauche, périodique et visite intermédiaire, reprise, pré-reprise, à la demande, mi-carrière, post-exposition / post professionnel

Points de vigilance :

- *le rdv de liaison n'est pas une visite médicale*
 - *L'employeur **prend toutes dispositions utiles** pour que ses salariés **se présentent** aux visites et examens*
-
- Bénéfice de la réforme 2021 :
 - Une diminution des visites « en stock » via la délégation MT/IDEST...
 - Un protocole cadre et ses annexes en MSA
 - ... permettant la hiérarchisation et la priorisation des visites :
les visites d'embauche (VIP et EMA), les périodiques et les reprises pour l'ensemble du territoire national

En pratique, pour vous...

- Une nécessité de déterminer correctement vos postes en SIR dans le cadre de la **DPAE** pour une meilleure programmation des visites, de façon à orienter le salarié vers le professionnel adapté à sa situation.
- Des cas de dispenses à avoir en tête, notamment pour les saisonniers

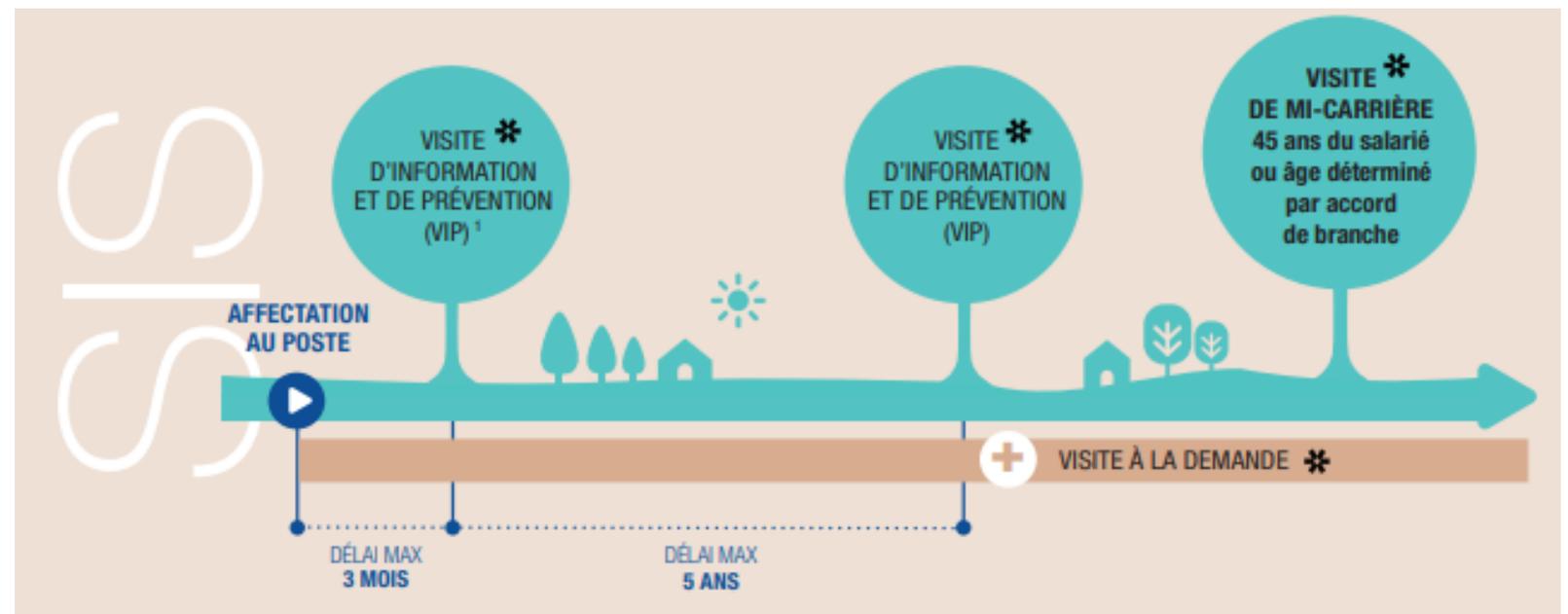
=> art [R. 717- 16-1 IV](#) (SIR) et [R. 717-14-1](#) (SIA/SIS) du CRPM

SUIVI INDIVIDUEL

Pour les salariés non exposés à des risques particuliers :

SIMPLE (SIS)

- ▶ Un suivi assuré par un professionnel de santé du service Santé Sécurité au Travail de la MSA
- ▶ Une visite d'information et de prévention effectuée au maximum dans les 3 mois suivant l'affectation au poste et renouvelée tous les 5 ans maximum
- ▶ Une visite de mi-carrière aux 45 ans du salarié



* Peut être réalisée par le médecin du travail MSA, l'infirmier de santé au travail, le collaborateur médecin ou l'interne en médecine au travail

✦ Est réalisée par le médecin du travail MSA

¹ Sauf dispense : Art. R.717-14-1 Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM)

Pour les travailleurs de nuit et les salariés de moins de 18 ans :

- ▶ Visite d'information et de prévention réalisée avant l'affectation au poste
- ▶ Un délai de renouvellement de la VIP à 3 ans maximum
- ▶ Une visite de mi-carrière aux 45 ans du salarié

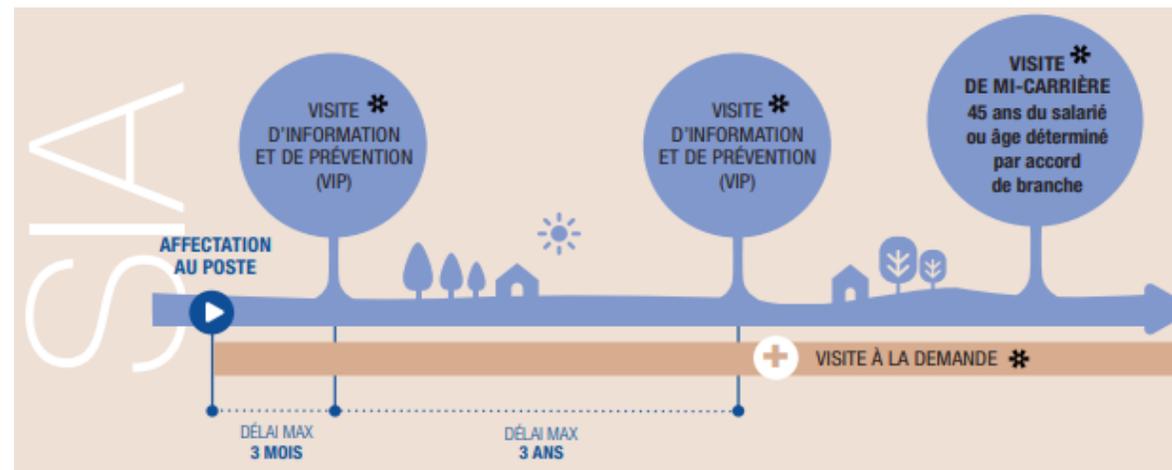
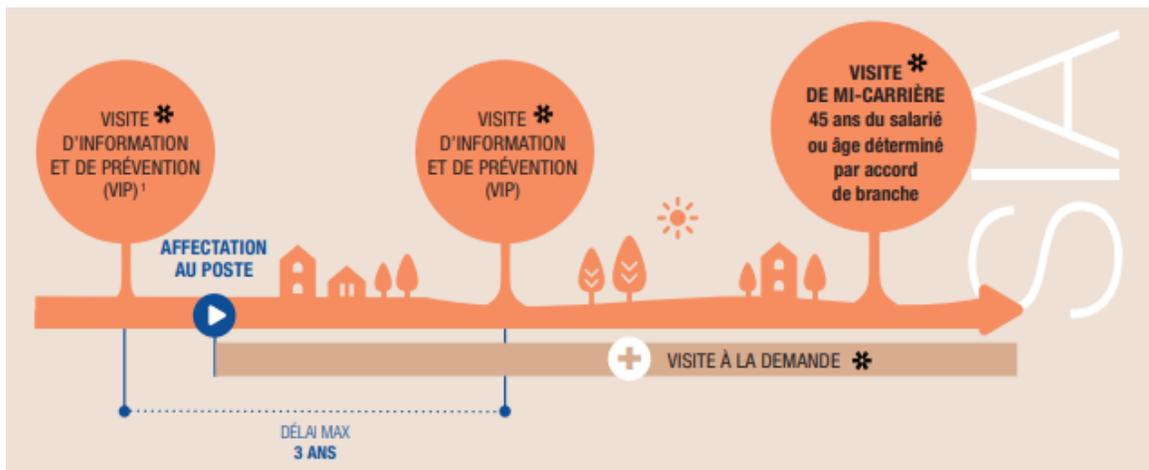
Pour les travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité et les salariés qui connaissent d'autres problèmes spécifiques (état de santé, conditions de travail...) :

- ▶ Une visite d'information et de prévention effectuée au maximum dans les 3 mois suivant l'affectation au poste et renouvelée tous les 3 ans maximum
- ▶ Si besoin, réorientation, sans délai, vers le médecin du travail
- ▶ Une visite de mi-carrière aux 45 ans du salarié

Pour les femmes enceintes, venant d'accoucher, allaitantes :

- ▶ Si visite réalisée par l'infirmier de santé au travail, réorientation vers le médecin du travail à tout moment à leur demande

SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)



* Peut être réalisée par le médecin du travail MSA, l'infirmier de santé au travail, le collaborateur médecin ou l'interne en médecine au travail

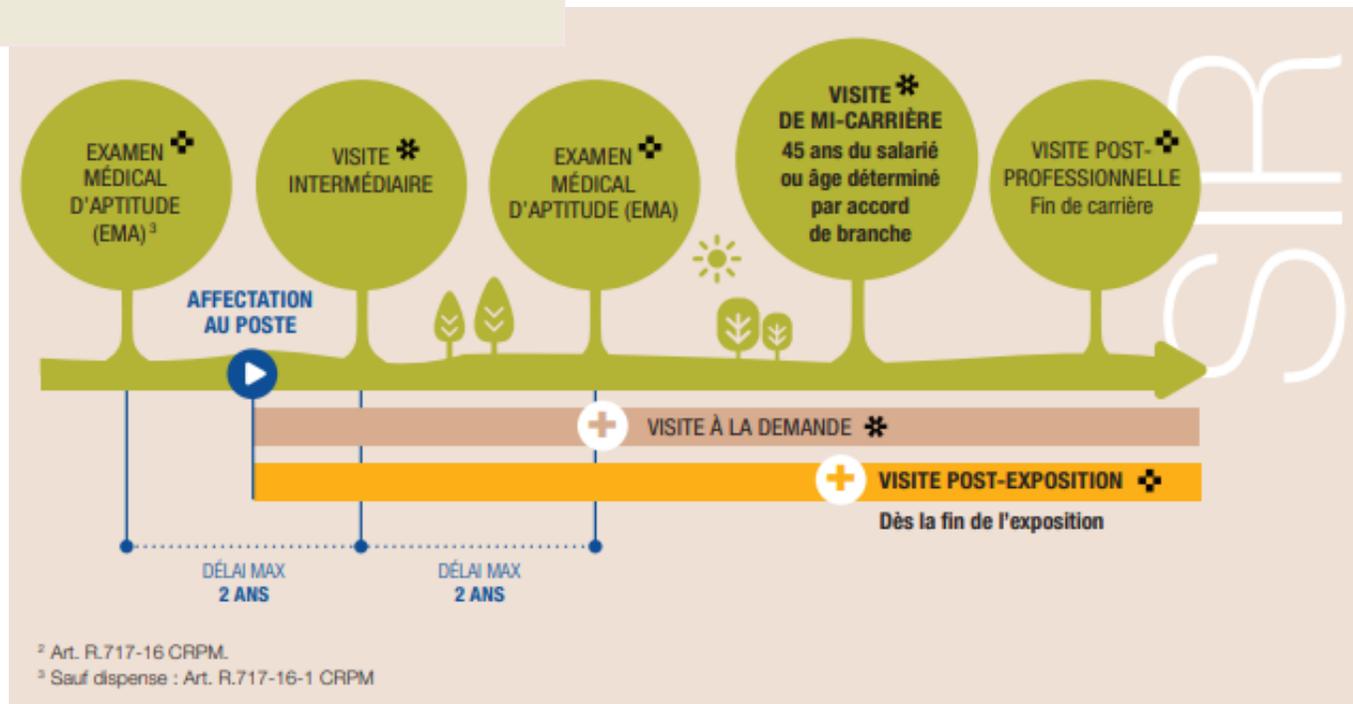
* Est réalisée par le médecin du travail MSA

¹ Sauf dispense : Art. R.717-14-1 Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM)

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

Pour les salariés exposés à des risques particuliers 2 ou nécessitant un examen médical d'aptitude (ex : utilisation de certains équipements...) :

- ▶ Un examen médical d'aptitude réalisé avant l'affectation au poste
- ▶ Un examen périodique assuré tous les 4 ans maximum par le médecin du travail avec des visites intermédiaires effectuées par un professionnel de santé du service Santé Sécurité au Travail de la MSA
- ▶ Une visite de mi-carrière aux 45 ans du salarié



* Peut être réalisée par le médecin du travail MSA, l'infirmier de santé au travail, le collaborateur médecin ou l'interne en médecine au travail
 ✚ Est réalisée par le médecin du travail MSA
¹ Sauf dispense : Art. R.717-14-1 Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM)

3 catégories de SIR

Les **postes exposant** les travailleurs :

- à l'amiante ;
- au plomb dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160 CT ;
- aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction mentionnés à l'article R. 4412-60 CT;
- aux agents biologiques des groupes 3 et 4 mentionnés à l'article R. 4421-3 CT;
- aux rayonnements ionisants ;
- au risque hyperbare ;
- au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages.

Les travailleurs dont l'affectation au poste est conditionnée à **un examen d'aptitude spécifique prévu par le code du travail:**

- les postes soumis à autorisation de conduite pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage (art R.4323-56 CT);
- les postes occupés par les jeunes travailleurs affectés à des travaux réglementés (art R. 4153-40 CT);
- les postes nécessitant des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (art R. 4544-10 CT);
- les postes nécessitant la réalisation de manutention manuelle (art R. 4541-9 CT).

L'employeur, s'il le juge nécessaire, complète la liste des postes

L'employeur, s'il le juge nécessaire, complète la liste des postes entrant dans les catégories précédentes par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail, **après avis** du ou des médecins concernés et du CSE s'il existe, en cohérence avec l'évaluation des risques et, le cas échéant, la fiche d'entreprise.

L'employeur **motive par écrit** l'inscription de tout poste sur cette liste, qui est transmise au SSTA à l'issue des consultations obligatoires.

Elle est mise à jour tous les ans.

La visite de reprise du travail :

Dès la reprise de travail du salarié ou au plus tard dans un délai de 8 jours suivant la reprise suite à :

Un congé maternité, une absence pour maladie professionnelle, une absence + 30 jours pour AT, une absence +60 jours pour maladie ou accident non professionnel.

La visite de mi carrière: Durant l'année du 45e anniversaire du salarié, ou à l'âge déterminé par accord de branche.

A l'initiative du service SST, de l'employeur ou du salarié.

La visite post exposition/ post professionnelle: SIR

Dans les meilleurs délais après la cessation de l'exposition à des risques particuliers ou avant le départ à la retraite.

A l'initiative: Employeur, salarié en l'absence de démarche de l'employeur

La visite à la demande : Visite organisée, indépendamment des autres visites, à l'initiative du médecin traitant, du médecin du travail, de l'employeur pour un salarié en situation de travail (doit être écrite et motivée) ou du salarié (sans risque de sanction).

La visite de préreprise: Pendant l'arrêt de travail +30 jours du salarié, dès que son état de santé permet d'envisager une reprise d'activité professionnelle.

But: Favoriser le maintien en emploi des salariés en arrêt de travail d'origine professionnelle ou non .

A l'initiative: Médecin du travail /Salarié/Médecin traitant/Médecin conseil de la MSA

Télésanté: Les visites et examens peuvent être réalisés à distance, sur décision du professionnel de santé qui la réalise , en toute sécurité avec accord du salarié.

Quelle responsabilité en cas de manquements aux obligations concernant les visites et examens médicaux ?

✓ Du côté du salarié : si celui-ci ne se présente pas à l'une des visites obligatoires de façon réitérée, l'employeur pourra le licencier pour faute. La jurisprudence a précisé que le refus de se soumettre au suivi pouvait justifier un licenciement.

✓ Du côté de l'employeur : si celui-ci ne respecte pas les obligations qui sont les siennes en la matière, alors sa responsabilité pourra être engagée pour manquement à ses obligations réglementaires, notamment manquement à son obligation de sécurité de résultat.

✓ Du côté du service SST : si le service concerné manque aux obligations qui sont les siennes, mise en jeu de la responsabilité de la caisse par l'employeur mécontent.

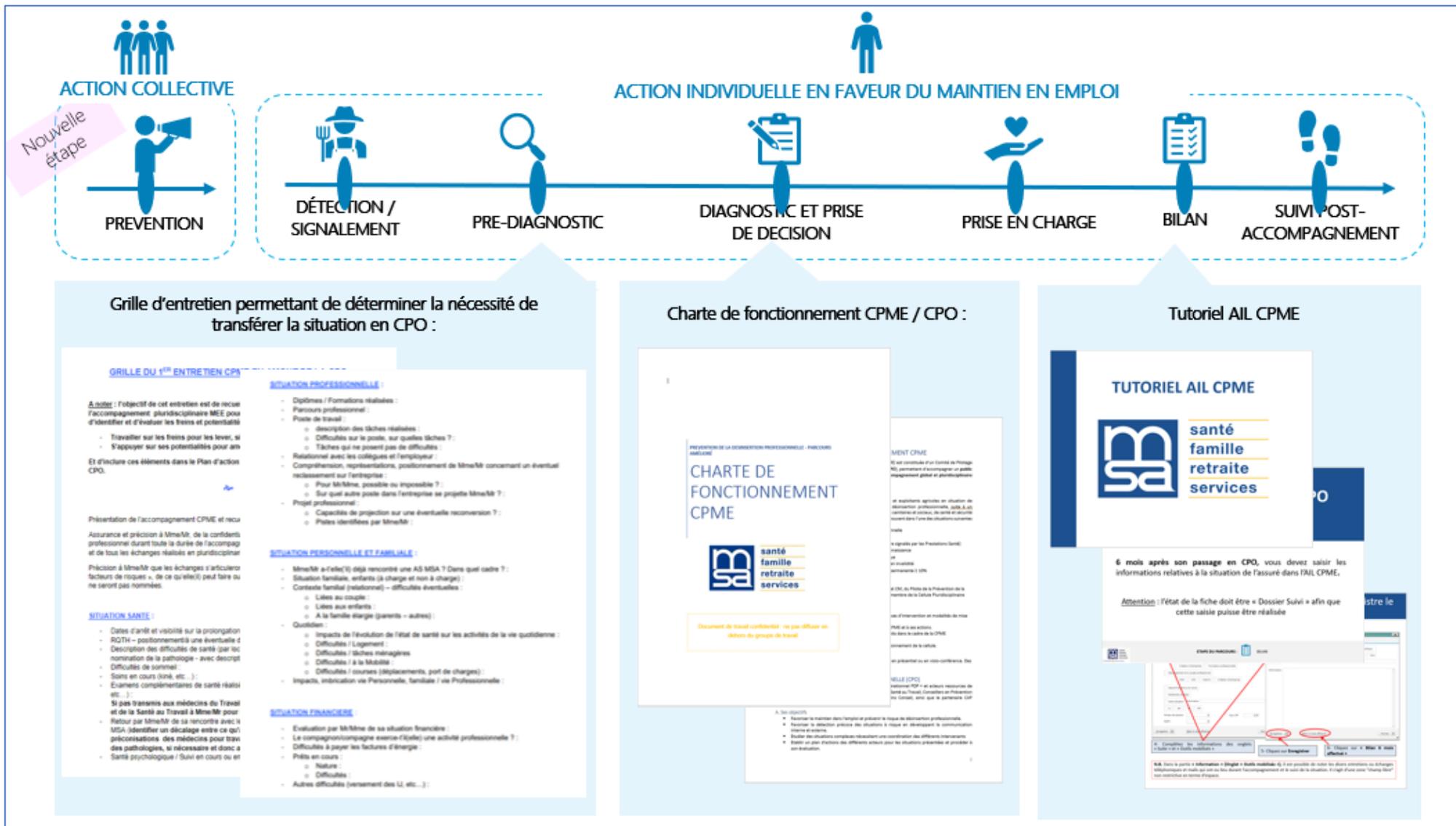
Un dialogue renforcé pour une meilleure prise en charge

✓ Il est important de fluidifier la communication entre le service SST de la MSA et les RH de l'entreprise afin d'anticiper d'éventuelles difficultés en mettant en place, de manière concertée, un plan d'action correctif qui tient compte de la situation réelle.

1. La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP):

Une offre de service adaptée à vos besoins qui s'appuie sur :

- . notre parcours PDP
- . notre cellule pluridisciplinaire opérationnelle de maintien en emploi



=> le Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025 : Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique

Objectifs stratégiques

- Améliorer les repérages d'un risque de désinsertion professionnelle en amont de l'arrêt de travail (approche collective)
- Améliorer le repérage des situations individuelles de désinsertion professionnelle et l'accompagnement individuel vers un projet professionnel (approche individuelle)
- Poursuivre les partenariats sur la prévention de la désinsertion professionnelle
- Participer à la dynamique institutionnelle de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Objectifs opérationnels

Pour l'approche collective :

- Cibler les entreprises qui génèrent un fort risque de désinsertion professionnelle afin d'analyser l'origine de l'usure précoce et de proposer des mesures de prévention
- Mobiliser l'expertise des équipes SST pour déployer des outils de prévention dans l'accompagnement renforcé des entreprises ciblées lorsque l'origine du risque de désinsertion professionnelle est liée à l'activité professionnelle elle-même

Pour l'approche individuelle :

- Dresser un diagnostic de la situation du travailleur en associant tous les acteurs qui concourent à la prévention de la désinsertion (MT, MC, travailleur social, médecin traitant, Comète France en cas d'hospitalisation)
- Aider le travailleur à formuler son projet professionnel le plus tôt possible
- Associer l'employeur dès le début de la démarche
- Mobiliser la CPO, si nécessaire

Désinsertion Professionnelle en MSA



La cellule MAINTIEN EN EMPLOI



santé
famille
retraite
services

PDP en MSA Grand Sud



la cellule MAINTIEN EN EMPLOI

Vous êtes **salaré agricole** ou **exploitant**,
la MSA GRAND SUD vous propose une prise en charge spécialisée
dans la prévention de la désinsertion professionnelle.

Autour du salarié ou de l'exploitant, différents professionnels interviennent dans une cellule de maintien en emploi : l'équipe du service de Santé au Travail (médecin, infirmier), le médecin conseil, le travailleur social, le conseiller en prévention des risques professionnels et le conseiller Cap Emploi.

Les objectifs de la cellule de maintien en emploi sont :

- **Maintenir en emploi** les salariés ou les exploitants dont les problèmes de santé ont des conséquences sur la poursuite de leur activité.
- **Coordonner les actions** mises en œuvre par les partenaires spécialisés dans le handicap (Cap Emploi, Comet)
- Faciliter l'accès aux différents **droits sociaux** (RQTH, AAH, retraite, invalidité,...)

En tant qu'acteur du maintien en emploi, le dispositif que nous proposons aux salariés et aux exploitants agricoles permet :

- le maintien en emploi avec des aménagements du poste de travail
- le reclassement interne sur un autre poste adapté à l'état de santé (avec si nécessaire une formation)
- le recours à un reclassement externe (formation, création d'activité).

PDP en MSA Grand Sud



LE PARCOURS MAINTIEN EN EMPLOI MSA

Détection et Alerte par la MSA :

- intervention de l'équipe Santé Sécurité au Travail (Médecin, Infirmier, Conseiller en Prévention des Risques Professionnels)
- entretien avec le travailleur social
- consultation avec le médecin-conseil
- accueil adhérent

si accord
écrit de
l'assuré

Mobilisation de la cellule Maintien en Emploi MSA et définition de l'action adaptée à la situation de l'assuré :

Analyse de la situation globale de l'assuré
(sociale, économique, ...)

Mise en oeuvre et suivi de l'action par la Cellule Maintien en Emploi

Evaluation : de l'action mise en oeuvre du fonctionnement de la cellule

Notre stratégie d'intervention en SST

❑ Le plan pluriannuel Santé-Sécurité au Travail 2021_2025 en [vidéo](#)

<https://ssa.msa.fr/document/plan-sante-securite-au-travail-en-agriculture-2021-2025-infographie/>

❑ Les points clefs du plan SST agricole :

➤ La **SANTE** définie par trois dimensions :

- La santé comme propriété des personnes, qui peut être atteinte et dégradée par l'exercice d'une activité professionnelle, l'exposition à des risques professionnels ou à des causes d'inaptitude.
- La santé vue sous l'angle du développement de la personne, c'est-à-dire, la santé comme capacité d'agir, d'être en activité, de se développer et de s'émanciper subjectivement, professionnellement et socialement grâce au travail.
- La santé, ou son maintien, peut également être abordée sous l'angle de l'entreprise : le Plan SST la positionne comme facteur de performance et constitue un investissement majeur (charte d'Ottawa- OMS 1986)



➤ Une posture avant tout D'ECOUTE et de CO-CONSTRUCTION

§ La prise en compte des besoins des entreprises, des filières, des salariés est essentielle afin de co-construire des réponses qui prennent en compte les préoccupations des entreprises et de la MSA (questions de santé, d'activité, de performance, de qualité, de développement durable et de responsabilité sociétale)

§ Pour cela nous privilégions une approche systémique des questions de santé en milieu de travail et des accompagnements en prévention primaire

§ une approche de l'amélioration des conditions de travail de l'opérateur (poste de travail) au collectif de travail mais aussi du collectif de travail à l'individu...

Exemples de priorités d'action :

§ Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.

§ Mobiliser les chefs d'entreprises et les managers sur les questions de santé comme enjeu de performance

§ Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique

§ Prévenir le mal-être des actifs agricoles

§ Renforcer la relation de service vis-à-vis des grands comptes (rendre mieux visible notre offre de service)

Exemples d'accompagnements et d'outils concrets

Quelques actions SST en cours :

- Essai d'exosquelettes,
- Participation aux concours annuels de taille de vigne,
- Accompagnement à la réduction des Troubles Musculo-Squelettiques,
- Accueil des saisonniers,
- Intégration des activités humaines dans les projets des agriculteurs,
- Sensibilisations des jeunes en formation aux risques routier, infectieux, psycho-sociaux,...)
- Journée de sensibilisation aux risques professionnels phytos et solaire
- ...

Sensibilisation aux risques professionnels

Le mardi 10 décembre 2024 au Château de Jonquières à Narbonne

phytosanitaire



animé par
Pierre-Denis Caut
et Renaud Cavalier

solaire



en partenariat avec
l'association Sécurité Solaire
www.soleil.info

MATIN 9h00-12h30

- Sensibilisation au port des Equipements de Protection avec Traceur Fluorescent
- Test de l'étanchéité des cabines de tracteur classe 2 et classe 4
- Réglage et entretien du pulvérisateur afin d'éviter les interventions pendant le traitement
- Sensibilisation à la sécurité de l'opérateur lors de la préparation de la bouillie avec démonstration d'un incorporateur

APRÈS-MIDI 13h30-15h30

- Sensibilisation autour du risque solaire : les effets sur la santé et sur le travail
- Présentation des mesures de prévention

MOMENT DE CONVIVIALITÉ

Inscription obligatoire auprès de
Jean-Paul Filippi avant le 20/11/2024
04.68.11.77.55
prp.blf@grandsud.msa.fr

Actualités

1. Services en ligne SST pour les entreprises – courant 2025

Plusieurs services accessibles à partir de l'espace privé MSA – entreprises :

- 1) Consulter mes informations Santé Sécurité au Travail
 - 2) Prendre un RDV pour un visite de reprise ou une visite à la demande
 - 3) Déposer mon DUERP (Document Unique)
- Consulter ma fiche entreprise et mes Comptes Rendus d'Action en Milieu de Travail



Changer de dossier

Mon compte

Services et démarches

Documents et attestations

Contact et échanges

Vous recherchez...

Mon espace privé

Mon espace privé

Mon espace privé : entreprise

Mes derniers règlements

Nous n'avons trouvé aucun règlement.

Mon compte adhérent

Accès direct

Mes documents

Actualités

23 décembre 2023

Comment régler par virement bancaire ?

21 décembre 2023

La prime d'activité pour les exploitants agricoles

02 décembre 2023

Le dépistage du cancer colorectal

Services en ligne

Santé Sécurité au Travail

- Consulter mes informations
- Demander un rendez-vous pour une visite de reprise ou à la demande

Factures et règlements

- Consulter mes factures d'assurances sociales
- Régler mes factures

Voir tous les services

1. Actus de votre MSA

Carte interactive des secteurs des Médecins/IDEST et conseillers en prévention en cours de mise à jour et sera à disposition sur le site Internet MSA Grand Sud



The screenshot shows the top navigation bar of the MSA Grand Sud website. On the left is the MSA logo with the text 'santé famille retraite services'. To its right is the text 'Grand Sud' and a link '> Changer de région'. On the far right is a red button 'Mon espace privé' with sub-links '> Se connecter' and '> S'inscrire'. Below this is a horizontal menu with links: 'Particulier', 'Exploitant', 'Employeur', 'Partenaire', 'Elu MSA', and 'Votre MSA'. To the right of the menu is a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon. Below the menu is a breadcrumb trail: 'MSA Grand Sud > SST > Des experts à votre service > Les médecins du travail de la MSA Grand Sud'. On the right side of the breadcrumb trail are icons for a menu, audio ('Ecouter'), and print.

Les médecins du travail de la MSA Grand Sud

Les médecins du travail de la MSA Grand Sud

Mis à jour le 07/10/2021

Pour connaître le nom du médecin du travail de votre canton, consultez la carte des secteurs géographiques.

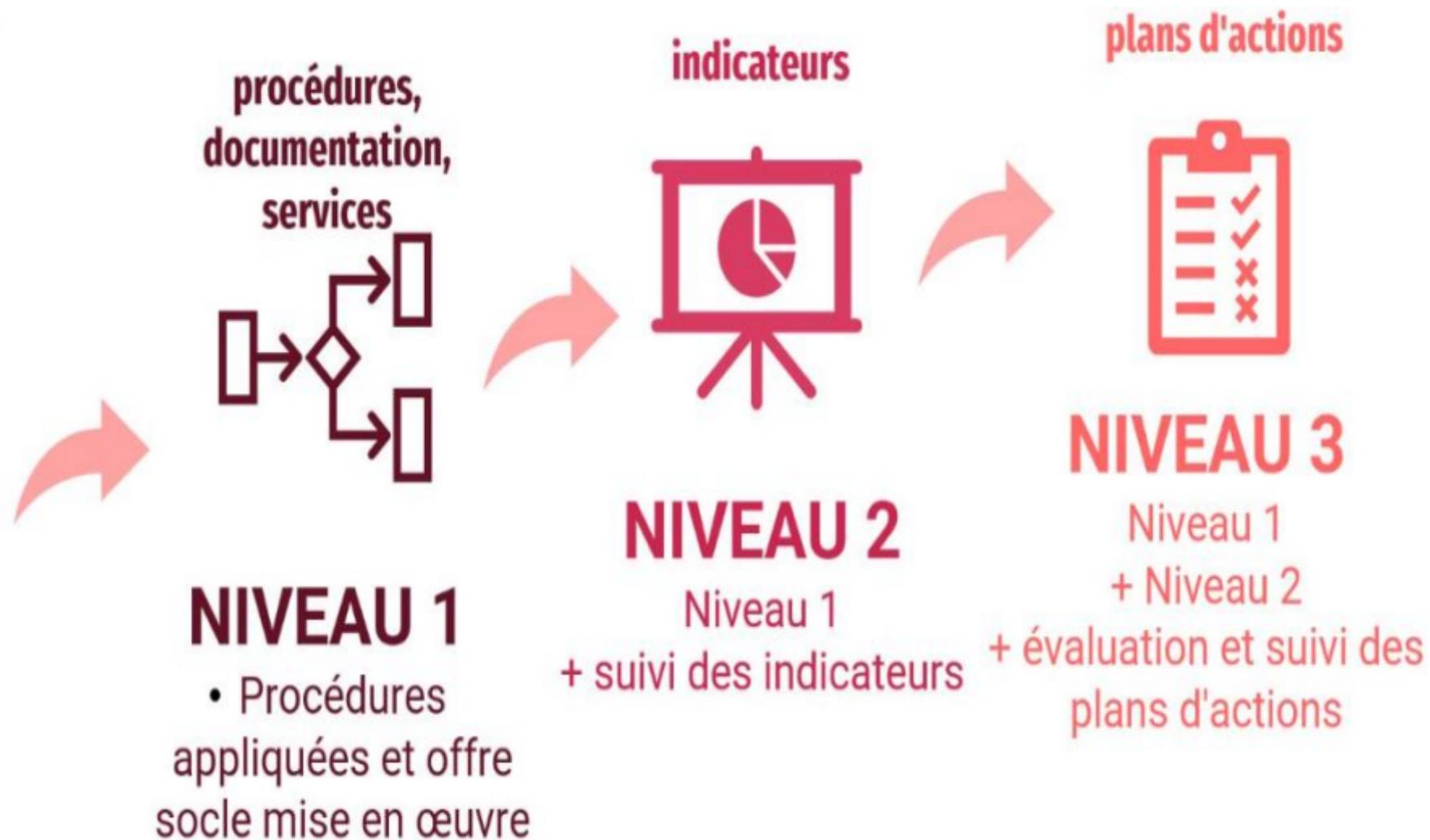


Les médecins du travail de la MSA Grand Sud

[Carte des secteurs géographiques des médecins du travail dans l'Aude](#)

[Carte des secteurs géographiques des médecins du travail dans les Pyrénées-Orientales](#)

2025: Certification du SSTA / norme AFNOR SPEC 2218



1. Liens utiles

[Ssa.fr](https://ssa.fr)



[Msa.fr](https://msa.fr)



[Rapport d'ac](#)

RENCONTRE 2024

**tout savoir sur
La SST**

